

Séance du Vendredi 08 Avril 2016.



Convoquée le 19/03/2016, le conseil s'est réuni le 08/04/2016, avec T. Nonnolle pour Secrétaire

Absents = excusé P.Tracy = pouvoir à G.Cuchot
D.Neflaton .

→ Compte de Gestion 2015 = 16/06

→ Compte Administratif 2015 = 16/07

→ Affection des résultats = 16/07

Le maire présente le Cdg et le CA 2015 dont les résultats sont en concordance :

Fonctionnement : dépenses --- 53 144, 90 €
recettes --- 61 089, 02 €

Investissement = dépenses --- 20 216, 20 €
recettes --- 28 957, 20 €

Avec les résultats cumulés de l'année 2014, les excédents pour 2015 sont :

- en Fonctionnement : 154 728, 62 €

- en Investissement : 98 968 €

L'affection des résultats est proposé :

- Compte 001 en investissement,

- Compte 002 en fonctionnement.

Le conseil, par un vote unanime, approuve les comptes de gestion, administratif et l'affection des résultats

→ Taxes Directes Locales = 16/08

Le maire propose une augmentation uniforme de 2% de taux des trois taxes = accepté à l'unanimité par le conseil

Pour 2016 : Taxe d'Habitation = 10,90 %

Taxe Foncière Bâti = 6,89 %

Taxe Foncière Non Bâti = 12,78 %



L'application de ces taux aux bases actuelles est de nature à produire une recette d'un montant attendu de = 21.947 €

→ Budget Primitif 2016 = 16/09

Le maire expose au conseil que pour la première année les recettes de l'année ne couvrent pas les dépenses. Parmi les causes, la baisse de la dotation forfaitaire (35% depuis 2014) figure en bonne place.

Les excédents antérieurs permettent de présenter le budget suivant :

Fonctionnement : dépenses --- 60.732
recettes --- 209.510

Investissement : dépenses --- 34.700
recettes --- 115.880

Le budget est approuvé à l'unanimité par le conseil

→ Subvention au Comité des Fêtes = 16/10

Le conseil décide d'accorder une subvention de 300 € au Comité des Fêtes

→ Coupe de bois 2016 = 16/11

Sur proposition de l'ONF, le conseil décide :

- d'exploiter les coupes 3 et 7 en future affouagère,
- d'un programme de travaux pour 800 €.

→ Groupement de commandes permanent = 16/12
avec la CAGB

Avis favorable du conseil

L'utilisation du groupement pourra se faire en tant que de besoin sans nouvelle délibération ; un rendez-vous de la mairie sera réalisé.



→ Divers --

- ▲ Point d'avancement sur le projet NAM.
- ▲ Travaux 2016 : réfection liaison Jardins de Chaille
- ▲ Retour réunions : RAM et Conseil d'école de Marchaux
- ▲ TIC = programmés les 30/04 et 11/06

La séance est levée à 21 heures

Le Maire, Le Secrétaire, Le Conseil,

